

Démocratie locale

REF : DDLPV2013017

Signataire : AA

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEURS : Tedjini -Michel MAIZA et Jean-Yves VANNIER

OBJET : **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable -
Débat d'orientation budgétaire 2014 commune d'Aubervilliers.**

EXPOSE :

CONTEXTE LEGAL

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 prescrivent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune et transmis au représentant de l'Etat avec le budget de la collectivité. La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote.

Le code général des collectivités territoriales précise dans son article L. 2311-1-1 que le rapport doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget (Débat d'Orientation Budgétaire).

Le rapport doit décrire, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune.

Le rapport doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable issues du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

LE RAPPORT

Le rapport développement durable (budget 2014) de la commune d'Aubervilliers présente de manière précise l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 d'Aubervilliers depuis son adoption en juillet 2012.

Ce plan de 60 actions concrètes traverse les 5 finalités de la stratégie nationale développement durable précisée ci-dessus.

Il est mis en œuvre en articulation avec le projet d'action municipal développement durable et écologie urbaine déjà présenté et l'élaboration aujourd'hui engagée du plan climat énergie territorial (P.C.E.T.).

Le rapport développement durable présente un tableau de l'état d'avancement global et par axe de l'Agenda 21 et un tableau point d'étape plus détaillé pour chaque action. Il intègre également les données des premiers indicateurs renseignés. Enfin il présente un état d'avancement au regard des 5 finalités nationales développement durable.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 D'AUBERVILLIERS

L'Agenda 21 d'Aubervilliers est composé de **3 axes, 10 objectifs et 60 actions** (35 actions thématiques qui concernent tout le territoire communal et 25 actions territoires mises en œuvre au cœur des quartiers).

L'état d'avancement global de l'Agenda 21 au 17 septembre 2013 est le suivant :

Selon les axes et les objectifs il y a des niveaux d'avancement différents mais globalement **45% des 60 actions sont finalisées ou bien avancées.**

L'Axe 1, position médiane :

L'**Axe 1 "Aubervilliers, ville de nature et de santé"** avec **42%** des actions avancées ou finalisées occupe une place médiane dans l'état d'avancement 2013 de l'Agenda 21.

Sur cet axe les actions favorisant la nature en ville sont bien engagées (**Axe 1 – Objectif 2 – "Favoriser la nature en ville et la propreté, protéger la biodiversité urbaine"**).

Ainsi le développement des jardins partagés et solidaires avec 11 jardins accompagnés par la municipalité (**Axe 1 – Action 3 "Développer des jardins partagés et solidaires"**) ou la mise en réseau des Albertivillariens intéressés par l'apiculture avec la création de l'association "L'Abeille-tivillarienne" et l'installation de nouveaux ruchers (**Axe 1 – Action 5 "Développer et accompagner un réseau d'habitants intéressés par l'apiculture et la protection des abeilles"**) montrent l'intérêt grandissant pour une partie de la population sur ces thématiques.

L'Axe 2 est le plus avancé :

L'axe le plus avancé, "Aubervilliers, ville de solidarité, de citoyenneté et d'innovation" (Axe 2) vise l'engagement de la ville dans la lutte contre les précarités énergétiques et la valorisation d'une économie locale durable et solidaire.

Mais c'est l'objectif du développement de la citoyenneté et de l'éducation à l'environnement qui permet de voir **56%** des actions bien engagées sur cet **Axe 2**.

Autre réussite sur cet axe mais dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'ouverture de la friperie "La Fripouille" sur le quartier Paul Bert est un exemple d'une action "territoire" très bien avancée (**Axe 2 – Action 55Ter** "*Autour du thème de la parentalité et de la petite enfance, ouvrir une friperie solidaire de vêtements d'enfant*").

L'**Axe 3** est le moins avancé :

L'axe où les difficultés de mise en œuvre sont les plus importantes concerne l'exemplarité de l'administration municipale (**Axe 3 "Aubervilliers, administration municipale exemplaire"**).

D'une part la modification des pratiques et la mise en place de nouveaux process nécessitent beaucoup de temps.

D'autre part la mobilisation importante des services à la population sur les priorités ou les urgences et celle tout aussi forte des services fonctionnels en appui des premiers, limitent les moyens notamment humains à mobiliser en interne pour lancer véritablement ces actions d'exemplarité du développement durable de l'administration communale.

Seules **22%** des actions de cet axe sont avancées et aucune n'est finalisée.

Malgré cette plus grande complexité de mise en œuvre des actions sur ce troisième axe, il faut noter des avancées dans l'interface de la collectivité avec les usagers (**Axe 3 – Action 35** "*Moderniser la fonction accueil de l'administration communale*").

Annexe :

- **Rapport annuel développement durable (budget 2014) et ses 8 annexes.**

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale
et de la Politique de la Ville**

Démocratie locale

REF : DDLPV2013017

Signataire : AA

**OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable - Débat
d'orientation budgétaire 2014 commune d'Aubervilliers.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°1,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011),

Vu la délibération du 12 juillet 2012 n° 215 du Conseil municipal d'Aubervilliers approuvant le plan d'actions Agenda 21 d'Aubervilliers 2012-2014,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

Prend acte

DELIBERE :

ATTESTE de la présentation effective du rapport développement durable de la commune d'Aubervilliers (budget 2014) à l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire adjoint
Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Omar AÏT-BOUALI